

Devenir notaire par voie professionnelle

Par **laedroit**, le **23/06/2021** à **23:34**

Bonsoir à tous,

Je me permets de publier sur le forum afin d'obtenir des informations sur l'accès au métier de notaire par la voie professionnelle, notamment au niveau de la sélection pour rentrer à l'INFN : Comment cela se passe ? Qu'est ce qui est pris en compte ? Que peut on faire pour améliorer son dossier ?

Je me posais également des questions sur la recherche d'une étude pour la formation : Est-ce difficile ? Les études sont-elles enclines ou plutôt réticentes (les étudiants en DSN sont-ils peut être favorisés?) ?

Personnellement, je rêve d'être notaire depuis le collège, je ne vois que par ce métier, c'est tout ce que je souhaiterais faire... seulement je suis consciente que mon dossier académique n'est pas excellent (licence droit privé validée avec mention AB, mais redoublement en L1) et que j'ai donc très peu de chances, voire aucunes, d'être admise en M1 notarial...

Pour le moment j'ai reçu un avis favorable pour le M1 droit du patrimoine parcours ingénierie juridique et fiscale du patrimoine de la faculté de Strasbourg, ce qui me ravit car c'était l'un de mes premiers choix, et car il y a beaucoup de matières en commun avec les M1 droit notarial auxquels j'ai candidaté. Il ne me resterait donc que la voie professionnelle pour espérer accéder à mon rêve un jour.

Si des notaires stagiaires se trouvent sur le forum, ou même des étudiants admis dans le M1 droit du patrimoine à Strasbourg pour l'année prochaine, ce serait un plaisir de pouvoir échanger avec vous.

Merci de l'attention portée à mon message, je vous souhaite une belle continuation et envoie tout mon courage aux étudiants en pleine période de sélection en master ?

Par **CoDroit**, le **07/03/2024** à **00:10**

Bonjour,

Je me permet de te répondre parce que je veux également faire notaire (depuis le lycée), j'ai fais une licence générale parce que j'ai été refusée en BTS et je voudrais faire une licence professionnelle des métiers pour me spécialiser un peu plus qu'en générale (j'en ai marre du droit public).

Je me demandais si tu as pu accéder au master et ton avis sur me fait de favoriser le professionnelle ou le générale. Est-ce que faire une licence professionnelle t'as permis d'avoir des facilité pour le master ? Est-ce qu'aujourd'hui tu as fini tes études ?

Bon courage à toi en tout cas si tu es notaire vu la situation actuelle !

Par **laedroit**, le **08/03/2024** à **13:58**

Bonjour! Petite update 3 ans plus tard, je suis désormais notaire-stagiaire!!
J'ai fait le master 1 et 2 droit du patrimoine à Strasbourg et j'ai été admise au diplôme de notaire par voie professionnelle cette année, quel soulagement de voir son rêve se concrétiser peu à peu!

Je te conseille vivement de continuer la licence en droit privé général et de faire un master en droit afin d'accéder au diplôme de notaire (qui deviendra le DESN l'année prochaine). En effet j'ai vu plusieurs personnes ayant fait le BTS et la licence professionnelle métiers du notariat ne pas être sélectionnés au diplôme de notaire... la théorie est très importante. Pour le côté professionnel, je te conseille de faire des stages chez des notaires (ou autres professions juridiques ou judiciaires) les étés, tu pourras le mettre en valeur dans ta candidature!

Merci à toi et bon courage pour la suite ! Quant à moi il me reste désormais 2-3 ans d'étude avant d'en voir (enfin) le bout !

Léa

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/03/2024** à **14:33**

Bonjour Léa

C'est super sympas d'être revenu sur le forum pour répondre et partager votre expérience alors que malheureusement personne n'avait pu répondre à vos questions

Je vous félicite pour votre parcours et vous souhaite une bonne continuation

Par **CoDroit**, le **08/03/2024** à **17:09**

Bonjour,

Trop bien pour toi ! C'est vraiment génial !!

Merci beaucoup pour ta réponse ! Je vais suivre ton conseil même si ma fac ne me permet malheureusement pas de faire de stage après avril.. je m'arrangerais pour en faire en cours d'année.

Bon courage plus que 3ans et ton rêve ce réalisera, tu seras enfin dans le monde

professionnel !

Par **Stitch22**, le **04/05/2024** à **22:12**

Bonjour, je suis dans le même cas que tu étais il y a 3 ans... je pense que mon dossier académique n'est pas assez bon pour avoir une place en Master droit notarial...

Petite question, quelle était ta moyenne dans le master que tu as obtenus pour pouvoir ensuite avoir accès au diplôme de notaire ?

L'INFN est-ce très sélectif ??

Merci par avance.